

PEUPLE du MONDE

LA PAGE DES CITOYENS DU MONDE

Par delà les frontières de blocs, de classes et d'idéologies, cette page internationale vise à faire apparaître l'opinion du Peuple Mondial, en exprimant les besoins et les problèmes vitaux devenus communs à tous les hommes : vivre, se nourrir, circuler et parler librement.

La fin d'une illusion et de la liberté

DEPUIS quatre ans des dates décisives marquent l'une après l'autre les étapes de la marche au premier grand désastre de l'espèce humaine. Les responsables politiques, les observateurs critiques, les techniciens, l'intelligentsia des capitales érigent les faits et discutent tranquillement des détails que l'on s'accorde à fixer entre 18 mois et moins de 10 ans. Nous sommes un petit nombre à rester confondu devant le silence, l'attente passive de ce qu'il est convenu d'appeler les élites, les défenseurs de l'esprit et de la personne humaine.

Le 23 septembre dernier vient de mettre fin à une illusion : ceux qui se reposaient sur leur sécurité personnelle et la sécurité de leur pays sur le monopole américain de la bombe atomique sont maintenant rendus à une plus saine réalité : les voici entrés dans la condition de tous ceux qui dans l'autre moitié du monde, depuis deux ans, se sentaient menacés de destruction par une guerre préventive.

Voici un nouveau commun dénominateur entre les hommes qui vient d'être atteint : Russes, Américains, Français, Anglais et tous les autres vont se trouver maintenant et pour la première fois dans une commune prolétarisation : celle du tremblement quotidien sous la menace d'une destruction atomique soudaine.

Il est bien certain qu'avant d'être entrés dans cette communauté de condition il était difficile à beaucoup d'accéder à la notion concrète de la communauté de destin de l'espèce humaine dans le cadre d'un monde devenu un.

Si donc cette fin soudaine de l'engourdissement dans lequel les propagandes tentaient de nous maintenir, crée des conditions meilleures pour un réveil du bon sens, et si à ce titre elle est positive, « est-il nécessaire de faire une prévision qui tombe sous le sens » ?

L'explosion de la bombe atomique soviétique a annoncé la fin prochaine des libertés occidentales. Il y a, en effet, des exigences techniques contre lesquelles nul ne saurait aller. A son tour, le monde occidental va être menacé de mort demain comme le monde soviétique l'était déjà hier. Nous sommes engagés dans une guerre froide qui s'échauffe chaque jour. Dans une place fortifiée menacée de destruction, ce n'est jamais la liberté d'expression qui a régné, mais la loi martiale, purrissant de mort le défaitisme. L'état-major occidental est maintenant contraint, même contre son gré, de préparer méthodiquement la mobilisation des machines, des hommes, des esprits sur l'air militaire dont il est responsable.

Même si le rideau de fer soviétique n'existait pas, il serait contraint de construire lui-même un rideau de fer occidental, car le problème est maintenant pour

Nous nous permettons d'en appeler avec quelque gravité à tous ceux qui ont un nom connu dans l'éducation, les sciences, les lettres ou les arts. Vont-ils laisser passer sans rien dire le court délai qui leur est encore accordé ?

SARRAZAC.

Trois ans après l'ATOLL DE BIKINI est encore radioactif

Seattle, 25 septembre. — Trois ans après les essais de bombe atomique, l'atoll de Bikini, dans le Pacifique, est toujours radioactif. C'est ce que rapporte la commission américaine de l'énergie atomique, qui ajoute qu'on ignore complètement si les indigènes de l'atoll pourront y revenir un jour.

LA DOULEUR s'empare de celui qui doit témoigner de l'effondrement de l'esprit humain

Un message de Rammanohar LOHIA
Député socialiste hindou
Président de la Hind Kisan Panchayat (Syndicat des ouvriers agricoles)

Je suis heureux de saluer les efforts vers la citoyenneté mondiale en arrivant sur cette terre de pensée et de liberté.

Mais la douleur s'empare pour tant de celui qui doit aujourd'hui témoigner de l'effondrement de l'esprit humain. Si l'Asie croule dans son immobilité, l'Europe meurt dans ses batailles, partout l'homme et sa planète offrent le même horrible spectacle. Les sectarismes emprisonnent les faits tandis que l'intelligence humaine se discrédite par la futilité de ses entreprises. La pensée est au bout de son voyage et c'est la force qui domine.

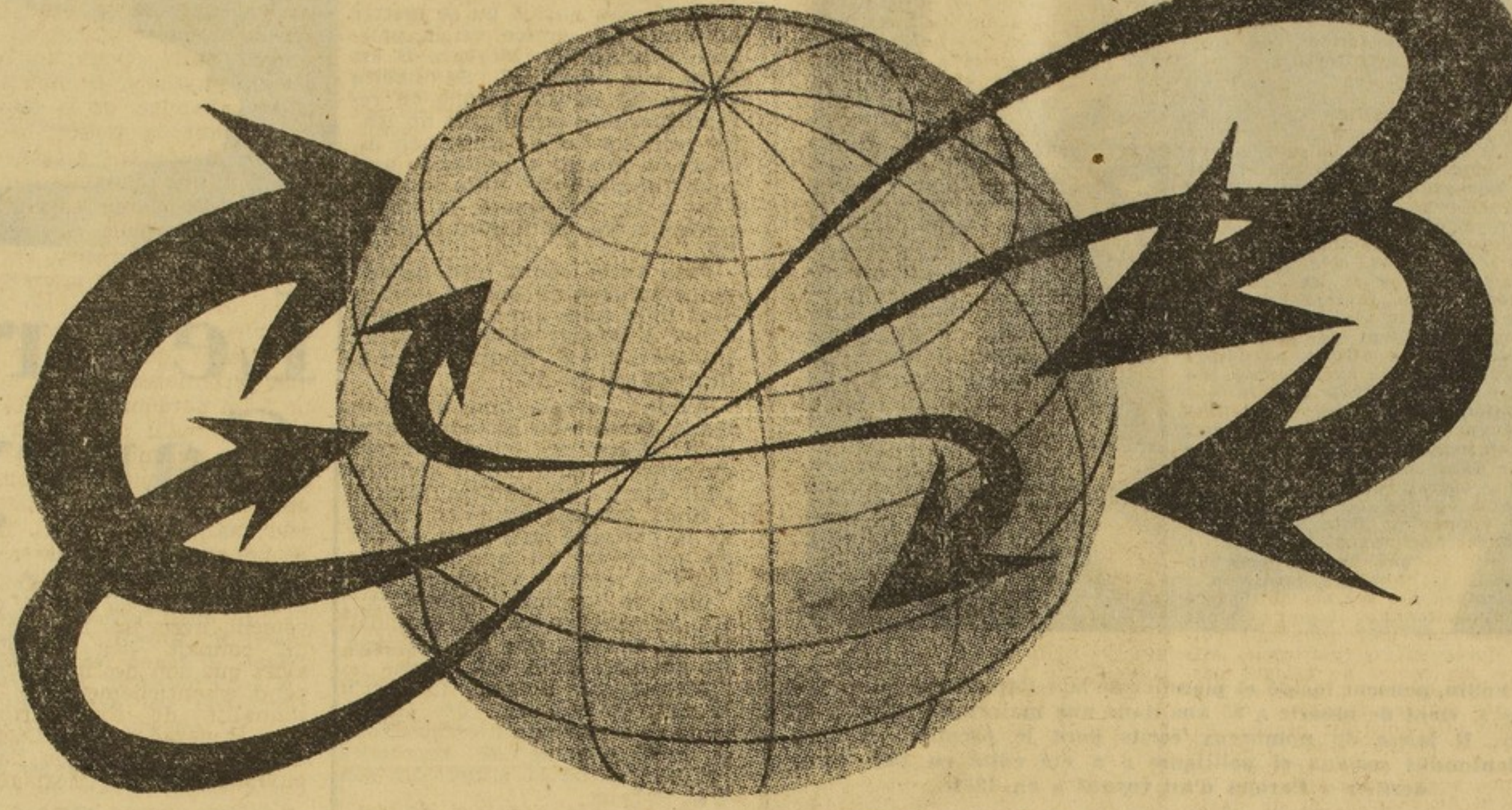
N'est-ce pas une chose étonnante, une étrange humiliation pour l'esprit, qu'en Europe les partis politiques d'aujourd'hui se soient figés dans la même attitude qu'ils avaient avant 1939, comme si n'avaient pas existé les terribles expériences de la guerre ?

Une idée neuve doit nous guider et avec elle un esprit d'assistance et de sacrifice qui en finira avec les vieux antagonismes : l'Asie et l'Europe, l'Est et l'Ouest de l'Europe, la France et l'Allemagne ou encore les oppositions internes des partis.

Je suis sûr qu'un des composants nécessaires de cette idée est une mentalité mondiale, garantie de la réalisation d'un gouvernement mondial du type fédéral. Pratiquement, cette nouvelle mentalité doit nous conduire à réaliser l'égalité des productivités horaires par homme dans toutes les régions du monde et infléchir les deux grandes luttes historiques, intercontinentales et interclasses dans le sens de l'égalité entre les hommes. Cette nouvelle mentalité devra reconnaître que « socialisme totalitaire » est une contradiction dans les termes, comme « démocratie capitaliste », et que le gandhisme et le socialisme doivent aboutir et effectuer leur synthèse.

De la plus ancienne des terres, terre aussi de Gandhi, j'apporte en France cet espoir : que nous nous efforcions de faire ensemble la synthèse de l'action non violente et de la conquête de la paix.

Au-dessus de l'Atlantique... et du Pacifique domine le monde !



LIBÉRATION ou domination mondiale ?

Il semble nécessaire de revenir sur la récente déclaration (29 septembre) de M. Stuart Symington, secrétaire d'Etat à l'Aviation des U.S.A. : « Un homme a réussi à voler et à résister à des vitesses dépassant de plusieurs centaines de kilomètres par heure, celle du son ». Il s'agit du Bell X-1, dont les performances sont restées secrètes et qui aurait atteint 1.600 km. à l'heure.

Si l'on rapproche ce chiffre et celui du record de vitesse atteint au 15 septembre de l'année dernière (1.085 km.-h.), on constate un bond brusque de 600 km.-h., alors que depuis 1910 les records successifs de vitesse par avion augmentaient à peu près régulièrement de 20 km.-h. par an. Le progrès réalisé en un an est le même qu'autrefois en 30 ans !

Il semble qu'il y ait là un indice de la naissance d'un nouvel âge industriel et une des caractéristiques de l'âge atomique. Mais la question se pose chaque jour avec d'autant plus d'acuité : au service de qui sera mis ce progrès technique ?

On a déjà vu, par ailleurs, que la première utilisation d'un moteur fonctionnant à l'énergie atomique se fera dans un sous-marin porte-avion, en cours de réalisation. On a vu aussi que la Lucky Lady, premier avion à faire le tour du monde sans escale en mars 1949, était un avion de guerre. Et nous montrons ci-contre deux images particulièrement saisissantes : l'une est une publicité de compagnie aérienne, dont la légende et le graphisme sont très suggestifs ; l'autre est une carte sans aucun tracé, ni de frontières, ni même de terres ou de mer, seules les villes principales y figurent en « projection polaire » ; cette carte est utilisée par les compagnies aériennes américaines.

L'unité du monde ? N'est-elle pas inscrite dans ces documents et ces faits ? Puisse les citoyens du monde comprendre suffisamment tôt qu'elle n'a plus rien d'un rêve utopique — qu'elle se joue sous nos yeux, se négocie derrière les conversations d'état-major et les réunions internationales, se crée de force par le progrès des techniques ; mais que le seul qui menace le peuple mondial dans son ensemble, est une domination totale, durable et oppressive, par le plus fort (qu'il soit soviétique ou américain, nous n'attaquons ici personne), comme le symbolisent si bien ces flèches noires autour du globe.

Où bien une force neuve jaillira du sein des masses pour prendre en main sa destinée, ou bien nos fils asservis verront l'âge des robots humains.

G. H.



Et voici comment se présente le monde pour les techniciens des bombardiers atomiques.

Le paradoxe de la citoyenneté mondiale

APRES les enquêtes faites en France (I.S.S. et I.F.O.P.) dont nous avons publié ici les résultats il y a cinq mois, l'Institut für Demoskopie vient de terminer un sondage de l'opinion allemande.

Trois questions ont été posées à un groupe de personnes représentant au mieux les diverses couches de la population :

1. Que pensez-vous de cette idée que les hommes de tous les pays doivent former une union de citoyens du monde ?

Réponses :
24 % oui sans réserves.
24 % oui mais ne peut être réalisée.
30 % non (c'est un « non-sens », une « utopie »).
22 % indécis.

2. Voudriez-vous vous joindre à l'union des citoyens du monde ?

Réponses :
25 % oui.
27 % non.
38 % sans réponse.

3. Seriez-vous prêts à renoncer à votre citoyenneté allemande si cela devait renforcer le mouve-

ment pour la citoyenneté mondiale ?

Réponses :
19 % oui.
34 % non.

Si la forme de ces questions peut prêter à confusion (en particulier les deux dernières, conçues, l'une comme s'il s'agissait d'un mouvement auquel adhérer, et l'autre, comme si la citoyenneté mondiale excluait la citoyenneté locale), les réponses à la première question mettent en évidence, dans le cas particulier de l'Allemagne, ce qu'on pourrait appeler le paradoxe de la citoyenneté mondiale.

Le total de ceux qui pensent que la citoyenneté mondiale est « désirable » en soi (en comprenant ceux qui pensent aussi qu'elle n'est pas « réalisable ») fait apparaître une quasi-majorité (48 %). Démocratiquement, la citoyenneté mondiale est donc un fait acquis. Mais la méconnaissance de ce fait, par la moitié de ceux qui en

reconnaissent la validité, rend effectivement irréalisable tout développement ultérieur. Il s'agit en somme d'une maladie mentale collective analogue à celle d'un homme qui, parce qu'il s'imaginait être paralysé, renoncera à toute tentative pour se mouvoir. Ce manque de lucidité, lié à l'incapacité d'imaginer de nouvelles voies pour l'action, est peut-être un des caractères les plus marqués de notre époque.

Tout naturellement, nos paralytiques en imagination ont de fort bonnes raisons pour justifier leur immobilité, l'une des meilleures, à leur avis, est celle « qu'en Russie il n'y aura pas de citoyens du monde ». C'est un peu comme si notre malade mental disait : Je n'essaie pas de bouger ma jambe parce que mon bras, lui, restera immobile. Mais peut-on croire réellement que les Russes s'abstiendraient si une grande partie des peuples du monde se mondialisaient ? N'y a-t-il pas au

DE NOUVEAUX PROGRÈS

L'« Atomic Energy Commission » chargée de l'administration des recherches atomiques et de l'utilisation militaire et industrielle de l'énergie atomique aux Etats-Unis annonce dans son sixième rapport semestriel que : « des armes nouvelles et plus efficaces, expérimentées en 1948 à Eniwetok, sont en cours de fabrication. Sous la direction de la Commission, précise le rapport, les parties constituantes de ces armes sont fabriquées sur une base industrielle par des entreprises compétentes ou des organisations gouvernementales dans tout le pays ».

Le gouvernement de l'U.R.S.S. ne tardera pas à disposer de ces nouveaux perfectionnements, s'il ne les possède déjà. Après quoi il ne restera plus qu'à les expérimenter. Sinon à quel bon se donner tant de mal ?

contraire toutes les chances et même de solides raisons pour qu'ils ne restent pas isolés face à l'humanité naissante ?

Une autre raison mise en avant par nos paralytiques est (SUITE PAGE 6, COLONNE 5)

COMMUNIQUE

Le Secrétariat Parisien des Citoyens du Monde invite les enregistrés à venir retirer leurs cartes à ses bureaux, 5, rue Logelbach, Paris (17^e), métro : Monceau et Malesherbes. Tél. WAG. 48-76. Pour ce faire, ils doivent être munis, de préférence, de photo d'identité.

Il invite également toutes les personnes qui ont été parvenues à une action de diffusion de l'idée de citoyenneté mondiale et d'Assemblée constituante des Peuples à se présenter à ses bureaux et à se mettre en rapport avec les responsables pour organiser cette action.

Plusieurs réunions locales sont déjà prévues.

Chaque localité de banlieue, chaque arrondissement de Paris doit voir se constituer des équipes actives de Citoyens du Monde pour intensifier au maximum cette action.

Conally et Vandenberg ne furent pas peu surpris

par Fyke FARMER

Au récent Congrès du Mouvement Universel pour une Confédération Mondiale à Stockholm, on a commenté longuement la loi votée par l'Etat du Tennessee (voir n° 9 de « Peuple du Monde ») qui prévoit pour l'an prochain l'élection populaire de députés à l'Assemblée Constituante des Peuples. Bien des gens ont été surpris que la loi fixe une égalité absolue de représentation — un par million — et se sont étonnés de voir d'autres Etats suivre l'exemple du Tennessee.

Les faits montrent clairement que ce texte n'a pas été adopté par hasard ou par ignorance de ce qu'il signifiait. La campagne préparatoire a duré douze longs mois, elle fut appuyée par un grand nombre d'hommes éminents et représentatifs de l'opinion publique. Les deux comités membres de chacune des deux Chambres ont examiné le projet avec le plus grand soin, tandis que les grands journaux locaux le commentaient. 2.500 personnes en vue, telles que les présidents des écoles et universités d'Etat, les éditeurs de journaux, les directeurs de stations radio, les responsables de stations radio, les responsables de associations, mouvements et syndicats de travailleurs, ont été informés par lettre personnelle. 20.000 professeurs et instituteurs ont été mis au courant par leur journal professionnel qu'ils reçoivent tous.

Les arguments mis en avant pour faire adopter la loi insistaient sur la nécessité d'une loi mondiale pour le contrôle des armements, le commerce, les échanges mondiaux, et d'une façon générale toutes les questions internationales qui, de fait, restent en suspens quand les gouvernements nationaux s'efforcent de les régler par des traités. L'abolition légale de la guerre était le thème central. Il faut bien que quelqu'un fasse le premier pas et ce seront les habitants du Tennessee, disaient nos propagandistes, qui montreront que le peuple des U.S.A. ne se bornera pas à attendre que les autres nations donnent l'exemple.

Je sais que certains craignent que le « Mouvement pour un Gouvernement mondial » aux U.S.A. ne devienne un masque de l'impérialisme et de la domination mondiale. C'est pour cela que je suis contre les tentatives de création d'un Gouvernement mondial par des négociations diplomatiques entre gouvernements nationaux. Mais je sais aussi que la grande majorité du peuple américain est contre l'utilisation de la force militaire pour acquiescer des avantages pour lui-même. C'est d'ailleurs pour cela que les militaires, financiers, cartels, et politiciens proclament que le

(SUITE PAGE 6, COLONNE 1)

Peuple du Monde

SOUSCRIVEZ ET FAITES SOUSCRIRE

Un abonnement de base : 300 fr.
Un abonnement de soutien : 500 fr.
1.000 fr ou plus sont à votre Centre d'enregistrement, soit directement à « Peuple du Monde », 43 bis boulevard Victor-Hugo, 4 Neuilly-sur-Seine (C.C.P. SARRAZAC-Soulage 1051 de Paris).

Abonnement pour l'étranger : ajouter 120 fr. à l'abonnement ordinaire.

COMMANDEZ

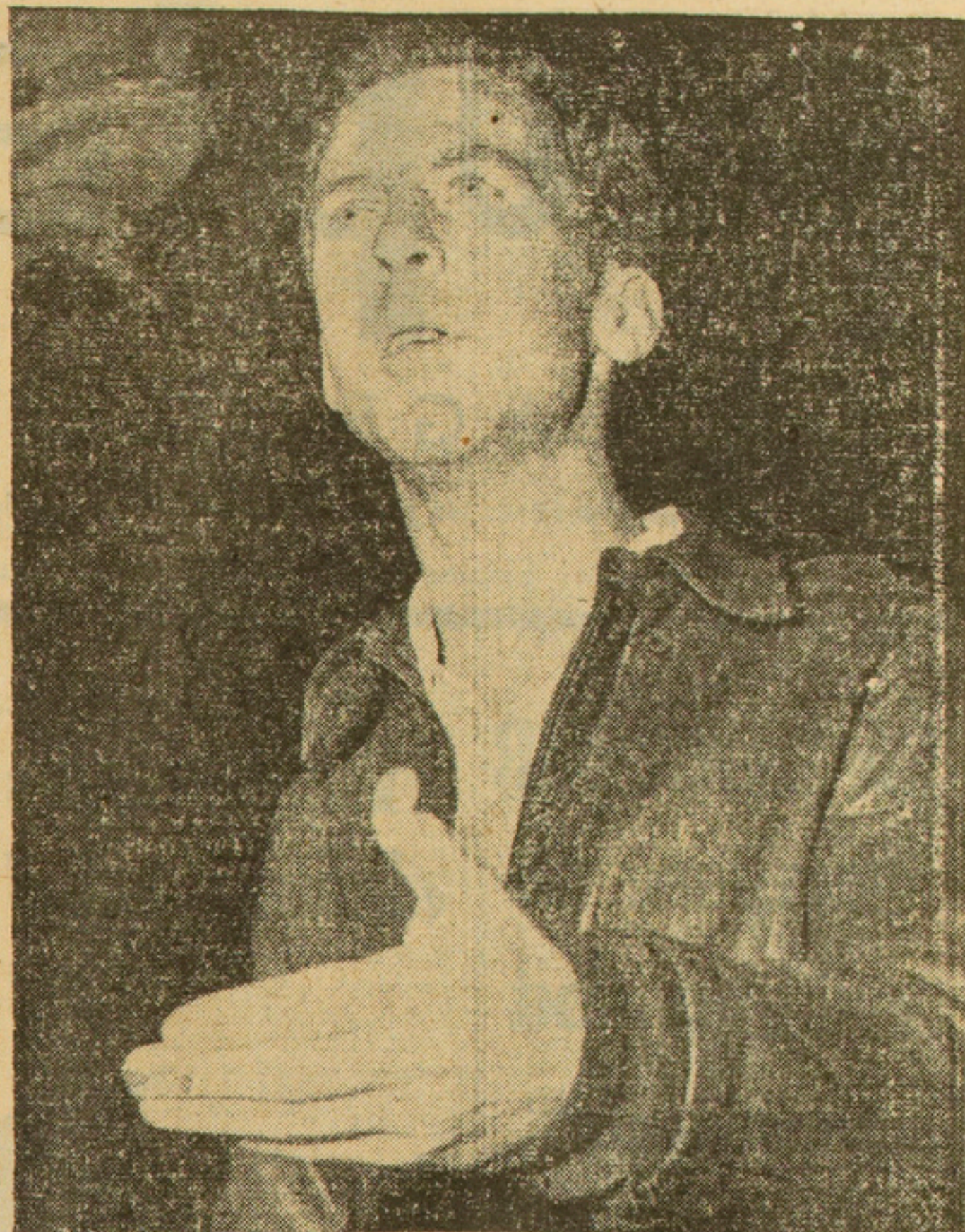
à la même adresse un minimum de 100 exemplaires à 800 francs, que vous diffuseriez dans votre village ou votre région. Prix du numéro isolé : 10 francs.

DIFFUSEZ

PEUPLE DU MONDE met à la disposition des camarades qui auront sa diffusion, tous moyens susceptibles de leur être d'intensifier leur action. (Tarifs nouveaux pour vente à la criée, affichage, envois de lancement, tracts, etc.).

Nous écrire à ce s'let.

GARRY DAVIS A LA CROISÉE DES CHEMINS



Le procès de Garry Davis

Le mardi 4 octobre, Garry Davis a comparu devant la 14^e Chambre correctionnelle, pour infraction à la réglementation sur le séjour en France des étrangers.

Il avait refusé les concours des plaidoiries de ses trois avocats, M^s Maréchal, M^s Rivière, M^s Tranquille et soulevé, en outre, la défense de la déclaration dont on lira ci-dessous le texte intégral. Le président qui tenta dès le début de l'embarrasser par des questions, l'autorisa à la lire jusqu'au bout.

Six témoins — Pasteur Roser, Abbé Pierre, Georges Aitman, Claude Bourdieu, Sarrazac, David Roussel, Albert Camus — furent ensuite appelés à appuyer la position de Garry Davis et à traduire la défense du statut de l'objection de conscience. Ils n'eurent aucune peine à montrer l'absolue contradiction dans laquelle le Tribunal, le Gouvernement et les lois nationales se trouvaient placés.

Le Tribunal après quelques minutes de délibération condamna Garry Davis à 8 jours de prison pour infraction à la loi des étrangers avec circonstances atténuantes. Le condamné, souriant, se trouva donc libéré le même soir.

DECLARATION DE GARRY DAVIS DEVANT LE TRIBUNAL

L y a huit jours, quand j'ai demandé la remise de cette affaire, afin de préparer ma défense, j'ai involontairement donné prise à un malentendu.

Je vais, tout d'abord, m'efforcer de démontrer qu'il existe, en réalité, à mon endroit, deux motifs d'inculpation. Le premier est celui qui m'a été notifié : infraction à la loi des étrangers. Je me suis efforcé, cependant, de montrer que cette inculpation n'est valable à mes yeux, ni moralement, ni légalement. Néanmoins, désirant aller en prison, je dois plaider coupable.

Si vous me permettez de la définir, la contradiction à laquelle se heurtent les autorités françaises est la suivante :

« Parce que je ne suis pas citoyen français, vous ne pouvez pas relever contre moi le même motif d'inculpation qu'à l'égard de Moreau, même si je suis aussi objectionneur de conscience. Mais, si la loi s'applique à moi, vous pouvez m'inculper d'infraction à la loi sur les étrangers. Toutefois, pendant un an, vous avez été obligés de me considérer comme en dehors de la loi, créant par là un précédent qui vous est difficile d'ignorer, moralement et légalement. »

Notre embarras mutuel est, à son comble, car nous nous souvenons que c'est la France qui, la première, a énoncé les droits que je me propose de défendre.

J'en viens, par conséquent, à une conclusion logique et morale : l'unique solution, il me semble, pour la reconnaissance de ce droit de ne pas servir, est de reconnaître que l'objection de conscience est un droit de l'homme, et non un privilège de la France. Je ne puis donc que demander l'application d'un statut pour les objectionneurs de conscience ; les citoyens français ont seuls le droit de le demander à leurs représentants nationaux, mais je demande respectueusement à mes juges de bien vouloir suspendre le verdict dicté jusqu'à l'ouverture du procès de Jean Moreau, afin que mon emprisonnement puisse coïncider avec le sien, au cas où il serait de nouveau condamné.

Jusqu'ici, je demande le privilège de rester en prison tant que je dis que la route générale s'applique à tous les hommes, et que nous portons tous en nous-mêmes.

Je voudrais aussi remercier du fond de mon cœur les nombreux amis qui ont activement défendu cette cause devant la prison de Cherche-Midi ; je leur demande de témoigner leur confiance dans la décision gouvernementale, en cessant, jusqu'à ce procès, leur garde courtoise.

Je crois que je parle en leur nom, ainsi qu'au nom de beaucoup de citoyens du monde, lorsque je dis que la route générale s'applique à tous les hommes, et que nous portons tous en nous-mêmes.

Si vous le voulez bien, je formulerais cette contradiction, par rapport au procès que vous, dans les termes suivants :

« Je demande à aller en prison, parce que certains droits humains essentiels, dans lesquels je

Plusieurs camarades ont demandé à Monsieur le membre du Centre de Recherche et d'Expression mondialiste, d'expliquer ou publier la raison de leur neutralité bienveillante en face de la nouvelle action de Garry Davis. Nous leur désirons de publier ce texte qui s'engage d'une manière la direction de Peuple du Monde.

Le procès de Garry Davis est jugé. Notre camarade demeurera en France. Les devoirs d'amitié étant remplis, nous sommes libres de le critiquer et de considérer ses dernières initiatives comme des erreurs, sinon des fautes.

Nous ne l'avons pas suivi pour deux raisons : Garry Davis a cru devoir affirmer qu'il était objectionneur de conscience et il a limité son action à réclamer la création

Conally et Vandenberg ne furent pas peu surpris

(SUITE DE LA 5^e PAGE)

Pacte atlantique et le Programme d'Aide militaire sont nécessaires pour la défense de l'Europe occidentale contre une agression soviétique. Et quand l'Etat américain a engagé contre le Pacte atlantique devant le Comité des Affaires étrangères du Sénat, les sénateurs Conally et Vandenberg ne furent pas peu surpris d'apprendre que l'Etat de Tennessee avait pris légalement l'initiative quelques jours plus tôt de voter une loi pour les élections à une Assemblée constituante des Peuples.

Les autres Etats américains suivront-ils l'exemple du Tennessee ? Je suis convaincu, que beaucoup d'entre eux y sont disposés. Mes lettres à ce sujet, à tous les Gouverneurs des Etats et membres des 46 Parlements locaux sont loin d'être restées sans réponse. Ainsi plus de la moitié des Gouverneurs m'ont répondu en manifestant clairement leur sympathie pour le plan. Dans 12 Etats des personnalités marquantes entreprennent la même campagne qu'en Tennessee. Dans l'Illinois, au siège Chicago, le Dr Harold Urey, prix Nobel et vice-président du Comité de Désespoir de la Recherche Atomique, a engagé tout son crédit auprès des membres des deux Chambres locales pour faire prendre le projet en considération.

Mais malheureusement, la plupart des Assemblées locales ne se réunissent que tous les deux ans. Quarante-quatre d'entre elles ont tenu leur dernière session à peu près en même temps que celle du Tennessee. On attendait si bien les résultats dans ce dernier Etat que dans l'Etat de Pensylvanie, le comité compétent a gardé en attente, sans faire son rapport et jusqu'à sa dissolution un projet de loi semblable au nôtre.

En 1950 il n'y a que 4 Etats qui tiennent leur session législative. Nous concentrerons nos efforts sur eux. En 1951 les 4 Etats qui se sont réunis cette année se réuniront de nouveau. Et il faudra que les députés élus en 1950 attendent que de nouveaux députés soient élus en 1951.

Aussi le Congrès de Stockholm a-t-il décidé qu'il n'était pas possible de prévoir à quel moment les députés seront en nombre suffisant pour faire une Constitution mondiale. Et il a simplement constaté qu'une fois les élections commencées, l'action populaire déclenchée, la Constituante des peuples se constituerait progressivement.

Je veux insister encore sur un point à mon avis très important : il faut que la méthode même d'élection prouve que le peuple des U.S.A. veut réellement se réunir sous une loi commune. C'est pourquoi il faudrait que les autres Etats qui adopteront des lois analogues consacrent un article qui considère comme essentiel dans le texte du Tennessee. Cet article vise à écarter la possibilité d'une domination du département d'Etat dans la délégation des U.S.A. C'est celui qui exclut l'éligibilité à la Constituante Mondiale des sénateurs, députés, et personnes ayant un poste de confiance ou de faveur dans l'Etat. La diplomatie a déjà prouvé son incapacité à préparer l'organisation du monde ; et la tâche d'abolir la guerre et de construire la paix ne peut être assumée que par des représentants du peuple choisis expressément dans ce but et nantis de cette seule mission.

Quant les députés se réuniront à partir de 1950, ils seront le symbole nouveau qui pour la première fois dans l'histoire sera capable de réaliser les espoirs de tout le genre humain.

Contre qui travaille le temps ?

se demandent ministres et stratèges.

Contre Moscou ou contre Washington ?

Il travaille contre tous les hommes aussi longtemps qu'ils continuent d'espérer en leurs ministres et leurs stratèges.

d'un Statut français pour les Objectionneurs de conscience.

Ce n'était pas ainsi que nous lui avions présenté l'action lorsqu'en avril nous lui avions demandé de faire avec nous une intervention au Cherche-Midi.

Il a attendu pour cela d'être lui-même devenu objectionneur. Son incapacité de bien conduire sa nouvelle action est sans doute venue de cette nouvelle adhésion.

Les critiques que nous présentons ici ne viennent pas après coup. Elles ne sont pas destinées au seul nom du passé. Elles serviront à éclairer pour demain les lignes d'une action pour Moreau, au cas où le Statut proposé ne serait pas accepté par le Gouvernement.

La première erreur de Garry Davis aura été de lier le cas Moreau aux grands principes qui tendent à considérer l'objection de conscience comme un droit sacré de la conscience libre.

C'est l'objection de conscience qui a été présentée au grand public, à la fois comme un absolu moral indiscutable et comme un moyen efficace d'agir pour la paix.

Or, le problème n'était pas là : il s'agissait de J.-B. Moreau, objectionneur de conscience, dont on réclamait la liberté.

Autant l'opinion est prête à reconnaître la liberté d'un objectionneur, autant elle se refuse à considérer l'objection de conscience comme un moyen suffisant pour organiser la paix.

Pour éviter toute équivoque, il eût fallu, comme nous l'avions proposé, que seuls des non-objectionneurs de conscience prissent la défense de Moreau, exactement comme Davis a été protégé l'année dernière par des hommes dont aucun n'avait cédé à la tentation de déchirer aussi son passeport.

Alors, la question eût été claire : un homme a refusé le service militaire ; il a voulu protester contre la prison militaire qui opprime les peuples en acceptant le risque de 30 années de prison ; son courage et son honnêteté sont évidents ; il doit être libre, non point tellement comme un exemplaire à suivre, mais pour témoigner avec autorité qu'il faut au plus vite construire les conditions d'une paix où seront enfin supprimés les armements et les armées nationales.

Sur cette base, il eût été possible de réclamer la liberté illégale de Moreau, comme nous avons obtenu la liberté illégale de Davis l'an dernier.

Hélas ! dans la mesure où un seul objectionneur de conscience ne naît qu'à l'action du Cherche-Midi, la situation de l'armée et du gouvernement se trouvait renforcée. Il n'y avait donc pas lieu de s'occuper de la situation présente pour considérer le problème de l'objection de conscience comme un principe sacré qui relèverait des Droits de l'Homme.

Ainsi placé sur un terrain favorable, Garry Davis et ses amis devaient inévitablement aboutir à une solution de compromis. Ce fut leur deuxième erreur. Au lieu de réclamer une liberté illégale pour Moreau, ils ont réclamé qu'il reçoive d'un Statut national élaboré par ces mêmes hommes qui votent les budgets de guerre et soutiennent activement la puissance de l'armée.

Nous n'accusons ici ni les députés, ni les militaires, mais Garry Davis et ses amis.

Leur revendication trahit profondément, à notre avis, la signification même du geste et de l'attitude de Moreau.

Nous en sommes sûrs : Moreau n'est pas intéressé d'abord par son propre problème. Il n'a pas cherché d'abord sa propre satisfaction morale. Il ne veut pas, au premier chef, vivre en paix et en liberté avec sa propre conscience isolée de toutes les autres consciences assoupiées par la guerre.

Moreau et ses camarades de prison veulent avant toutes choses alerter l'opinion et la supplier de se mobiliser pour la paix. Ils ne demandent pas qu'on les limite. Ils cherchent à réveiller la conscience commune endormie en face des absurdités modernes : armées, armements, destructions et guerres qui s'annoncent.

Ramener la signification de leur geste à la demande d'un statut national, c'est étouffer leur voix.

A notre avis, l'on n'avait pas le droit de traiter le cas Moreau au rabais. Il devait être étudié comme celui de Davis l'an dernier. Il fallait que sa liberté soit réclamée et imposée, en laissant momentanément à Moreau sa position illégale d'insoumis pour la paix, mais en continuant de réclamer pour lui et pour tous un statut permettant de ne plus tuer, exactement comme les citoyens du monde continuent, de fait, à réclamer un statut de citoyen du monde pour Garry Davis.

Car demain, Moreau libéré, aura-t-il le même droit à la parole ? Il aura reçu sa liberté de cette même autorité dont il demandait hier qu'elle ne suffit plus aujourd'hui à exprimer les aspirations des peuples. Moreau sera libre dans son corps, mais son libre droit à la parole ne sera-t-il pas amoindri ?

La liberté de Moreau sera seulement « sa liberté » à lui. Mais cet homme était entré en prison avec l'espoir de libérer tout ensemble de ces autres prisons que sont aujourd'hui les armées et les guerres.

Que Davis réfléchisse. Il en est capable. En réclamant la liberté de Moreau à l'intérieur d'un statut, ne propose-t-il pas à son camarade la solution de facilité qu'il a toujours refusée pour lui-même, sachant bien que toute compromission en ce domaine lui aurait enlevé le droit à la parole ?

Des cas comme Davis et Moreau ne relèvent plus aujourd'hui des gouvernements, mais de l'opinion publique et du peuple lui-même. Car l'expérience a prouvé que le peuple est capable de défendre un homme en qui il reconnaît une bonne cause : non pas d'abord celle de l'objection de conscience, mais celle de la paix à organiser, des armements et des souverainetés à réduire, à aménager.

Croit-on encore que les gouvernements et les officiers soient belliqueux au fond de leur cœur ? Ils attendent que la masse du peuple crée elle-même des conditions de paix meilleures. Ils attendent nos révoltes et nos courages pour nous suivre.

Une action bien étudiée aurait, comme l'an passé, obtenu la libération illégale de Moreau. Alors, un premier coup aurait été porté à la légalité toute puissante de l'armée et de la guerre. Dans la personne d'un homme, nous aurions mis la guerre et l'armement hors la loi, comme nous avions mis les frontières et les passeports hors la loi dans la personne de Garry Davis.

Et Moreau aurait pu se mettre lui aussi au service de la paix. Nous connaissons Moreau. Il est digne de confiance. Sa liberté illégale lui aurait permis de revendiquer en permanence un statut pour tous et de mettre en lumière les grands objectifs de paix pour lesquels il lutte comme nous : la citoyenneté, la souveraineté et les institutions mondiales.

Pour cette cause bien définie, posée au nom de tous et intéressante à vouloir aller en prison. L'affaire y eût trouvé sa grandeur et son poids.

Au lieu de cela, nous avons vu Garry Davis tenir la vedette alors qu'il n'était pas ici directement en cause et qu'il devait s'effacer pour mettre en lumière Moreau.

Nous sommes heureux, certes, de la publicité qu'il s'est acquise. Sa générosité est apparue vraie. Nous lui rendons hommage.

Mais le problème était-il là ? Un homme en prison attendait qu'il ne pouvait que son message. Ce message aura été réduit.

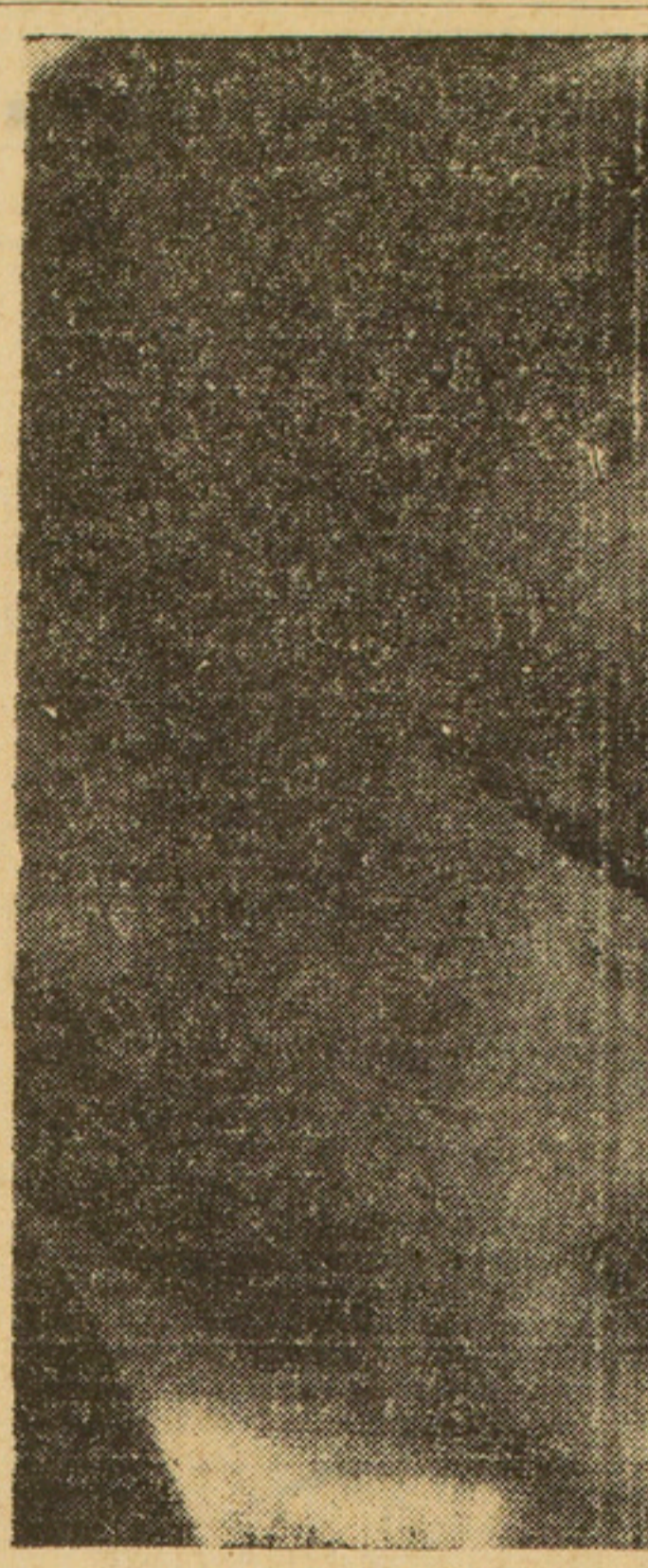
Moreau sera libéré. Il faut qu'il le soit. Si le Statut des Objectionneurs de conscience n'est pas voté, il sera possible de reprendre l'affaire et de la situer sur son vrai terrain.

Mais du temps aura été perdu, de la confusion aura été jetée. Et si le Statut tel qu'il est proposé est voté, le cas Moreau aura été gâché, exactement comme le cas Davis eût été définitivement compromis s'il avait accepté le statut des apatrides que lui proposaient certains.

Il faut du courage et de la générosité pour agir, mais la lucidité est nécessaire elle aussi. Ce n'est pas seulement en soi-même que l'on décide, mais aussi avec les autres et en essayant de comprendre les refus et les espoirs d'une masse humaine qui attend autre chose que des statuts partiels pour croire à la paix.

Garry Davis, Citoyen du Monde, s'il ose aujourd'hui dans son rêve de pureté. On nous dit que désormais son action s'inspire de mobiles religieux. Nous serons les derniers à nous en scandaliser.

Mais Garry Davis avait à être l'écho, dans sa propre conscience, de toute la masse humaine. Nous craignons que sa propre aventure ne lui masque par trop l'avenir commun à tous les hommes. En avril, lorsqu'il refusait l'action pour Moreau dont nous avons ici tracé le schéma, il était victime de mêmes complexités qu'aujourd'hui. Saura-t-il s'en dégarer ?



H.-L. Follin, penseur lucide et pionnier de la « République Supranationale », vient de mourir à 83 ans dans une maison de retraite de Neuilly. Il laisse de nombreux écrits dont le premier en date « Malentendus sociaux et politiques » a été édité en 1896 et le dernier « Paroles d'un voyant » en 1934.

Le dialogue des citoyens du monde

Les Citoyens du Monde ne sont certainement pas divisés sur la nécessité de donner un statut légal à l'objection de conscience. Ils se divisent simplement entre ceux qui actuellement se contentent sur l'aspect positif de l'action en cours et ceux qui inquiètent de ses répercussions sur l'enregistrement et l'action de masse.

Nous reproduisons ici deux textes significatifs non pas pour minimiser ou affaiblir l'action présente, mais pour poser le problème de l'action d'ensemble. Nous ne donnons que les textes marqués des réserves, en notant qu'ils sont peu nombreux et que par contre plus de deux cents lettres ont été échangées de sympathie ont été envoyées. Il nous paraît inutile de citer ces dernières dans la presse à part et où se rencontrent Monsieur Salgues avec J.-P. Sarville dans un appui chaleureux.

Communiqué publié par le Comité organisateur des Citoyens du Monde de Cahors

En raison de l'attitude prise récemment par Garry Davis devant le problème de l'objection de conscience, le Comité organisateur des Citoyens du Monde de Cahors tient à apporter les précisions suivantes :

« Les signatures qui ont été apposées en masse par les Cadurciens sur de la mondialisation, ne les engageant que sur un geste symbolique dont la portée est toutefois considérable puisque de plusieurs points du globe nous parviennent des lettres concernant la Mondialisation de Cahors. Mais ces signatures n'engagent absolument pas les Cadurciens sur le problème de l'objection de conscience.

L'objection de conscience ne peut être qu'une prise de position individuelle alors que la Mondialisation de Cahors, comme celle d'autres

Une lettre

Cher Camarade,

Nous sommes ici plus de 400 Citoyens du Monde et je crois pouvoir dire que c'est en partie grâce à mes initiatives que nous avons atteint ce chiffre. Je crois pouvoir intensifier la propagande, mais, maintenant le recrutement va devenir terriblement difficile et je vais essayer de vous dire pourquoi.

L'action actuelle me semble en effet néfaste pour le recrutement. Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait en France un statut des objectionneurs de conscience mais j'estime que ce n'était pas à Garry Davis d'être l'auteur en France de l'action en faveur des objectionneurs.

De par sa notoriété, il engage de ce fait le mouvement tout entier des Citoyens du Monde et sur un point de vue d'idéal international, il rapetisse l'idéal des Citoyens du Monde à une sorte d'action locale alors que dans l'action de beaucoup d'autres nous il s'agit d'un idéal international dont aucun point n'était vraiment discuté par le commun des mortels.

Le problème d'objection de conscience, lui, est non seulement discuté, mais il est discuté et même critiqué violemment en France, si bien que beaucoup de ceux qui nous ont donné leur nom le regrettent déjà et font de nouvelles recrues paraît plus difficile que jamais.

Nous ne pouvons plus espérer que nous touchons quelques personnes très évoluées ou trop évoluées. La masse va nous échapper définitivement. Il est à mon sens nécessaire de publier — urbi et orbi — que Garry Davis agit en ce moment à titre purement personnel et que le mouvement des Citoyens du Monde a un idéal et un programme bien plus vaste que celui d'une action locale en faveur des objectionneurs de conscience.

Evidemment, vous avez l'air, ce faisant, de lâcher Garry Davis, mais si vous ne le faites pas c'est le public qui lâchera le mouvement.

Je serais heureux d'avoir une réponse personnelle à cette lettre, n'eût-elle que quelques mots.

A. CARY, Colombes.

Un interview d'André PHILIP

Samedi 2 octobre, nous sommes allés voir André Philip, qui se prépare à déposer un projet de statut pour les objectionneurs de conscience.

Maitre Marc Nez, avocat de Jean-Bernard Moreau, venait de lui transmettre un premier projet de statut.

André Philip, qui escompte un vote favorable de l'Assemblée Nationale, estime, par ailleurs, qu'il convient d'être extrêmement prudent dans l'étude technique du projet qui demande à être soigneusement étudié. C'est pourquoi il vient de soumettre d'abord sa proposition à la Commission du parti socialiste pour étude préalable.

Il estime que le projet de loi ne pourra être examiné par l'Assemblée avant décembre ou janvier, en même temps que ceux déposés par l'abbé Pierre et Paul Boulet.

Rappelons que l'abbé Pierre et Paul Boulet se proposent, en outre, d'interpeller le gouvernement dès la rentrée des Chambres pour demander quelles mesures d'urgence seront prises en faveur de la libération des objectionneurs de conscience.

PARADOXE de la citoyenneté mondiale

(SUITE DE LA 5^e PAGE)

celle-ci ; mais « votre mouvement » n'a que 400 000 « membres », cela ne compte pas par rapport à la population du globe. Autrement dit : « remuer la première phalange du petit doigt est possible, mais remuer le bras entier, non ». Ceux-là n'ont pas compris que les citoyens du monde n'étaient pas les adhérents d'un mouvement. La meilleure preuve de ce fait est peut-être d'ailleurs qu'il est possible de faire des enquêtes d'opinion à ce sujet. Et ces enquêtes démontrent clairement que la citoyenneté mondiale est un phénomène d'opinion de masse du type majoritaire. Le problème, contrairement à ce qu'ils pensent, n'est donc pas d'embrigader les gens ni de les faire adhérer à quelque organisation ou idée que ce soit, mais de leur faire prendre conscience de leur force et de créer les conditions pour que les plus lucides d'entre eux puissent s'exprimer publiquement. Autrement dit encore, l'Assemblée des Peuples ne peut être conçue comme l'Assemblée générale des adhérents d'une association.

En conclusion, on peut espérer que les instituts d'opinion publique multiplieront leurs enquêtes dans les divers pays, il n'est peut-être pas de meilleur moyen pour que le peuple mondial prenne conscience de sa propre existence, par delà tout ce qui le divise.

A. CARY, Colombes.

HERBEMONT.

Cette page paraît dans "Combat" les 1^{er} et 3^{me} jeudis de chaque mois